HAUTE AUTORITE DE REGULATION
DE LA COMMUNICATION ECRITE, AUDIOVISUELLE
ET NUMERIQUE

HARC

COMMUNIQUE N° 009 /HARC/26/P

Le Président de la Haute Autorité de Régulation de la Communication Ecrite, Audiovisuelle et Numérique (HARC) porte à la connaissance des responsables des sociétés de presse et des professionnels des médias que la deuxième session ordinaire de l'année 2026 de la HARC se déroulera du 28 au 31 décembre 2026 au siège de la HARC à Lomé Agbalépédogan.

Elle sera consacrée notamment à :

- la signature des conventions d'autorisation, d'installation et d'exploitation des médias audiovisuels en ligne ;
- L'examen des demandes de renouvellement des autorisations d'installation et d'exploitation des médias audiovisuels ;
- la délivrance des cartes de presse.

A cet effet, le Président de la HARC invite les personnes morales ou physiques concernées, à déposer leurs dossiers au Secrétariat général de l'institution, tous les jours ouvrables, de 7h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00.

Le Président de la HARC rappelle que la carte de presse est un outil d'identification, de crédibilité et de protection qui facilite le travail des journalistes tout en renforçant leur statut professionnel.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 18 décembre 2026 à 17h00.** Passé ce délai, aucun dossier ne sera reçu.

Fait à Lomé, le 11 NOV 2026

Le Président de la HARC

Pitalounani TELOU

B.P.8697 / Tél. (+228)91125757 Lomé-TOGO /Site web : www.harctogo.tg/ e-mail : infos@harctogo.tg / harctogo.infos@gmail.com